



Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)

Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

Une **démarche** d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations **menée conjointement par l'État et la Région Grand Est et associant la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA)**. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional, il porte le nom de **Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)**. Ces PTRTE incarnent le **partenariat inédit de l'État et du Conseil Régional** qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du **Business Act** et du **Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance État-Région approuvé le 17 décembre 2020 en séance plénière (délibération n°20SP-2065), et signé le 30 mars 2021 par l'État et la Région.

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'État, la Région et la CeA

- Une volonté commune de l'État et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, la Collectivité européenne d'Alsace, l'État et ses opérateurs (et le Département le cas échéant) ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.

- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'État et la Région :

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
- **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
- **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

- le déploiement des usages du **numérique**
- les **synergies inter-territoires** et interrégionales
- les **dynamiques transfrontalières**

- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**

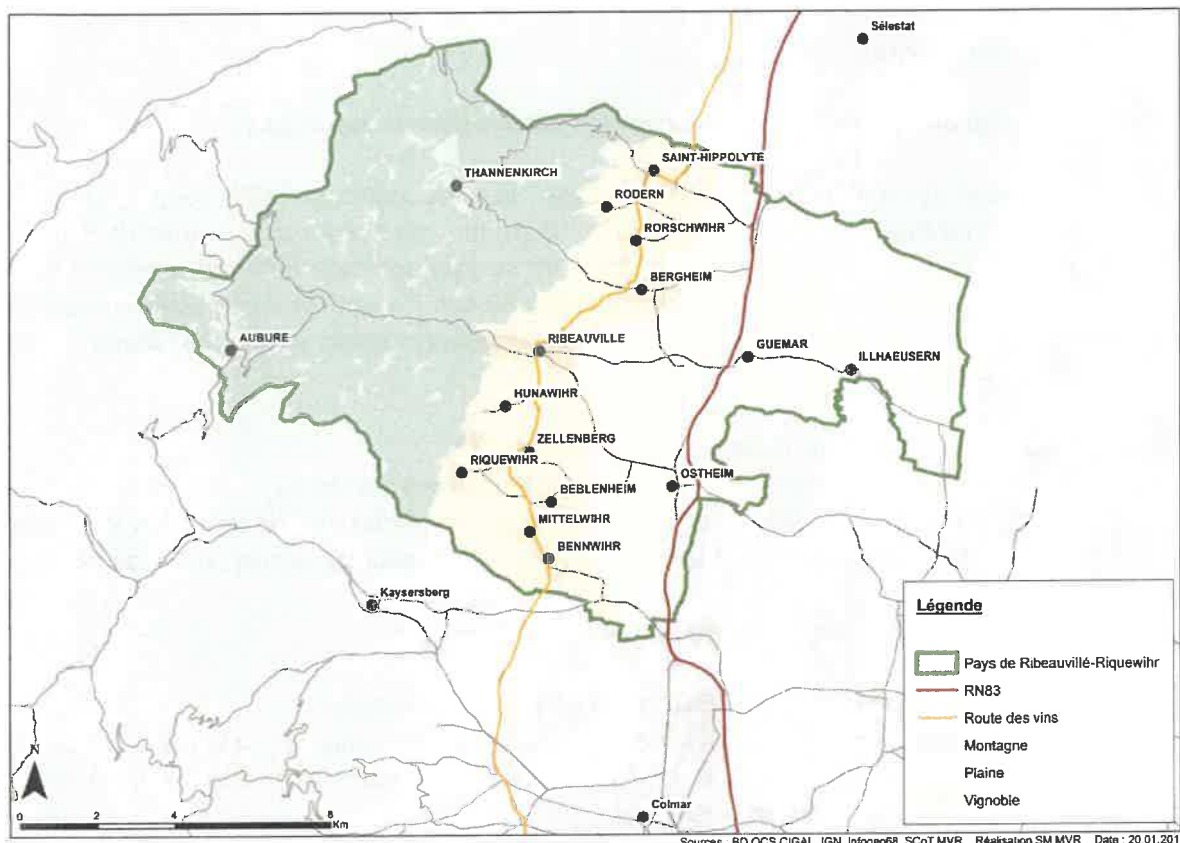
- Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
- Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
- Au niveau infrarégional : Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT)
- Au niveau départemental : Une cohérence avec la politique de soutien aux territoires de la Collectivité européenne d'Alsace, au travers des contrats départementaux dans le Bas-Rhin et de la Politique de développement territorial dans le Haut-Rhin poursuivis en 2021. La CeA élaborera une politique d'accompagnement des projets de territoire qui sera définie d'ici fin 2021.

2. Portée et contenu du Pacte de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé au 20 octobre 2021

- **Périmètre géographique de contractualisation**

Le Pacte couvre donc l'EPCI suivant : Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

Ce périmètre regroupe 16 communes pour une population de 18 316 habitants.



Sources : BD OCS CIGAL, IGN, InfoGeo68, SCOT MVR, Réalisation SM MVR, Date : 20.01.2016

- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

Contrats de référence intégrés dans le PTRTE

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Echelle du contrat
PIG : Habiter mieux 68	Avenant adopté par délibération du conseil de communauté du 4 avril 2019	EPCI
Convention Maison France Services	Labellisation obtenue en janvier 2021	EPCI

A noter : Intitulé du contrat à intégrer le cas échéant au PTRTE

<i>Petites Villes de Demain</i>	<i>Demande d'adhésion faite par délibération du conseil de communauté en date du 30/09/2021</i>	<i>EPCI</i>
---------------------------------	---	-------------

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

- **Stratégie de développement du territoire**

Stratégie inter-PT RTE

o Syndicat mixte du parc naturel régional des ballons des Vosges

Situé dans le sud du Massif des Vosges, le Parc regroupe 198 communes et 22 intercommunalités sur les départements du Haut-Rhin, des Vosges, du Territoire de Belfort et de la Haute Saône. Les régions Grand Est et Bourgogne Franche-Comté, conscientes des forces et des fragilités de ce territoire, ont obtenu son classement « parc naturel régional » par l'Etat en 1989. Son objectif : mettre la préservation des richesses patrimoniales au service du développement local (charte 2012-2027).

L'action du Parc se construit autour de quatre objectifs :

- Conserver la richesse biologique et la diversité des paysages ;
- Généraliser des démarches d'aménagement économes de l'espace et des ressources ;
- Asseoir la valorisation économique sur les ressources locales et la demande de proximité ;
- Renforcer le sentiment d'appartenance au territoire.

Le Parc accompagne les collectivités en apportant son appui pour :

- Préserver les patrimoines naturels, culturels et paysagers : animation de 22 sites Natura 2000, gestion de 4 réserves naturelles nationales, accompagnement des GERPLAN et plans de paysages ;
- Soutenir une économie locale, l'agriculture de montagne, développer les circuits-courts : appui à la mise en œuvre des mesures agri environnementales, soutien à la race bovine vosgienne, développement de nouvelles filières (myrtille, gibier), attribution de la marque « valeurs parc » (bois local, eaux de source, gîtes et accompagnateurs en montagne) ;
- Favoriser un urbanisme durable : accompagnement des documents d'urbanisme, de projets de valorisation des villes et villages par les espaces publics et de reconversion du bâti ancien ;
- Informer, sensibiliser les visiteurs et les habitants, renforcer le lien avec ces derniers : programmes pédagogiques à destination du jeune public, éditions d'outils d'information, prêts d'expositions itinérantes, carte éco touristique, guide de belles balades, actions culturelles et sur le lien social, favoriser les initiatives citoyennes.

Par ailleurs, **les grands enjeux du Massif des Vosges** identifiés dans le cadre de l'élaboration du CPIER 2021-2027 sont : une baisse démographique, des ressources en eau fragiles, des inquiétudes sur la forêt, une agriculture spécifique, une attractivité touristique mais à maîtriser, des mobilités et accès aux services contraints.

Il en résulte :

- Un objectif de développement durable et transition écologique des territoires, entreprises, associations, habitants, de la montagne : géographie et climat, patrimoines spécifiques, difficultés particulières ;
- Le soutien des actions spécifiques à la montagne, complémentaires des dispositifs classiques, ou innovantes : Logique de différenciation ;
- Une gouvernance particulière et efficace : comité de massif et ses commissions, comité de pilotage, collectif touristique : des habitudes anciennes de concertation et co-construction ;

- Cohérence avec le Schéma de Massif, les SRADDET, les schémas thématiques : un projet de territoire multi-thématiques.

Ces enjeux identifiés ont conduit à l'élaboration d'une ambition « transition écologique, adaptation au changement climatique, résilience » en 5 axes :

Axe 1 : Connaître et faire connaître les enjeux du changement climatique et de la fragilité de l'environnement montagnard

Axe 2 : Préserver les ressources naturelles et préparer la résilience des écosystèmes de montagne aux défis environnementaux et climatiques

Préserver l'eau, le sol, la forêt, la biodiversité, développer les énergies renouvelables, maîtriser les risques

Axe 3 : Adapter l'activité économique aux transitions écologiques et soutenir de nouveaux modèles économiques résilients en montagne

Soutenir la filière bois, l'agriculture de montagne, le tourisme de montagne face au changement climatique, préserver le tissu économique local

Axe 4 : Adapter l'organisation du territoire et les équipements publics aux besoins des populations de montagne

Préserver la qualité de vie montagnarde, regagner des habitants, mobiliser les ressources internes

Axe 5 : Une gouvernance renouvelée en développant le travail en réseau, en écosystème projet pour porter le changement et la politique de transition

Travailler les liens ville-montagne, coopérer avec les autres massifs (notamment frontaliers)

o SCOT Montagne Vignoble et Ried

Elaboré conjointement avec le territoire de la Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg et approuvé en mars 2019, il développe son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en 3 points :

AMBITION 1 : La préservation des grands équilibres

1.1. Une approche véritablement transversale

1.2. La Trame Verte et Bleue, outil de préservation et de valorisation des milieux naturels et agricoles

1.3. Préserver et valoriser les paysages

1.4. L'armature urbaine comme armature du développement et de l'aménagement

1.5. Des conditions d'urbanisation qui associent qualité des extensions urbaines et qualité des aménagements

AMBITION 2 : Accueil de la population et qualité du cadre de vie

2.1. Le choix d'une dynamique démographique retrouvée pour maintenir l'équilibre générationnel

2.2. Une stratégie de production de logements croisant diversité des besoins et capacité d'accueil du territoire

2.3. Le renforcement de l'offre de services petite enfance

2.4. Une dynamique continue d'adaptation de l'offre de services dépendance et personnes âgées

2.5. Une offre adaptée pour les équipements de sport, de culture et de loisirs

2.6. Une place majeure pour l'éco-mobilité dans le système de déplacement

2.7. Une ambition énergétique

2.8. Le choix de la protection des réserves en eau

2.9. Le choix de la prévention des risques

2.10. Une politique active de réduction des déchets, du tri-sélectif et de la valorisation matière

AMBITION 3 : Le développement de l'emploi et des activités

- 3.1. Le choix stratégique d'adosser la croissance de l'emploi à celle de la population active et du maintien du taux d'emploi local
- 3.2. Le choix de favoriser l'affirmation des activités tertiaires et artisanales dans le tissu urbain des communes
- 3.3. Le choix d'un appareil commercial complémentaire des pôles de Colmar et Sélestat
- 3.4. Le choix du développement d'une filière écoconstruction, d'une filière Bois et d'une filière bois énergie renforcée
- 3.5. Un choix mesuré en matière d'offre foncière « sites d'activités »
- 3.6. Le choix de la valorisation de la viticulture et de l'agriculture par la préservation du foncier
- 3.7. L'ambition du développement touristique

o Grand Pays de Colmar

Stratégie du territoire

Voir document en annexe : Projet de Territoire 2020-2026 adopté par le Conseil de Communauté du 30 septembre 2021.

En synthèse :

1. Contexte et enjeux

A proximité de Sélestat et de Colmar (pôles urbains et bassins d'emploi) et à équidistance des deux plus importantes capitales régionales que sont Strasbourg (également métropole européenne) et Mulhouse, la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé doit aujourd'hui faire face à plusieurs enjeux spécifiques à ce type d'espace : accompagner les évolutions démographiques et les transformations des modes de vie à l'œuvre sur son bassin de vie, tout en préservant un environnement et un cadre de vie de qualité.

Pour y répondre, les élus communautaires ont décidé de construire une stratégie de territoire ambitieuse impliquant une vision partagée de son développement à l'horizon de la fin du mandat en cours, voire au-delà. La CCPR doit anticiper et accompagner ces mutations à la fois sociales, sociologiques, économiques mais également urbanistiques, environnementales et paysagères.

De plus, la réforme territoriale ayant maintenu la CCPR dans son périmètre actuel, il convient également de réfléchir à la détermination et à l'affirmation du positionnement et de l'identité de ce territoire. En effet, la CCPR doit définir ce « qu'elle est » pour exister en tant qu'entité à part entière qui doit être lisible et visible, identifiable.

En d'autres termes, Elle doit inventer sa propre attractivité. Elle doit définir son identité en tant que territoire rural sous influence des dynamiques urbaines voisines, qui n'est pas seulement un lieu d'habitat mais un réel espace et cadre de vie choisis.

C'est un territoire, lieu d'échanges économiques, sociaux et culturels, où les activités et les services se sont développés et adaptés pour répondre à une évolution des besoins de sa population.

C'est un territoire doté de nombreuses ressources, notamment humaines, patrimoniales et naturelles qui doit trouver et prendre sa place dans un environnement institutionnel en mutation.

2. Les trois piliers fondateurs du projet de territoire

La réflexion collective portée par les élus de la Communauté de Communes du Pays de Ribeaupillé a abouti à un projet de territoire dont la vision est partagée par tous. S'appuyant sur une volonté de renforcer l'attractivité du Pays de Ribeaupillé, cette stratégie repose sur le triptyque suivant, comme autant de marqueurs clés d'une identité territoriale affirmée et de son développement futur :

Cadre de vie : Un territoire naturel authentique et préservé Promouvoir un développement harmonieux garant du cadre de vie, c'est d'abord l'affirmation d'une volonté de contribuer au traitement des grands enjeux écologiques globaux au 1er rang desquels se situe l'enjeu climatique. Par ailleurs, le territoire de la CCPR est composé de 4 unités paysagères : le Massif Vosgien, le vignoble, la plaine agricole et le Ried de l'Ill. Ces unités se succèdent selon un transept ouest-est représentatif d'une grande diversité de paysages qui sont les principaux atouts de l'attractivité de notre territoire. Faire de l'identité paysagère du Pays de Ribeaupillé le socle du projet de territoire, c'est le défi que les acteurs de ce territoire souhaitent relever.

Qualité de vie : Un territoire apprécié des touristes et où il fait bon vivre et travailler Œuvrer en faveur de la qualité de vie, c'est définir un modèle de développement territorial qualitatif au service de ses habitants et de ses visiteurs. C'est veiller au bien-être et au maintien de la bonne santé de chacun de ses habitants. Cette attention se déploie dans tous les secteurs : le logement, la mobilité, la production et les échanges, la nourriture, les loisirs... Elle offre un cadre de vie apaisé qui se traduit par la préservation d'un patrimoine paysager, une connexion facile à la nature et à la biodiversité et l'accès de tous aux services communautaires. Par ailleurs, fort de ses cœurs de bourgs disposant encore de commerces et de services, le territoire doit s'organiser afin de répondre à quatre enjeux démographiques et d'aménagement majeurs : l'accueil constant de nouveaux ménages et d'entreprises, le vieillissement de la population, la limitation de la consommation des espaces agricoles et naturels et la promotion des modes de déplacements plus économes en énergie.

Solidarité : Clé de voûte du projet partagé et moteur de la cohésion intercommunale La solidarité est au fondement même du projet de territoire. Elle est un puissant moteur de la cohésion intercommunale, quelle que soit la taille des communes membres ou leurs richesses. La coopération intercommunale est en effet - par nature - porteuse de cohérence et de solidarité sur le territoire, de dynamique dans l'impulsion et dans la mise en œuvre des projets de développement local. L'intercommunalité est ainsi devenue, au fil du temps, non seulement un espace de solidarité, mais également un instrument de péréquation financière, tant par la mise en œuvre de mécanismes de solidarité fonctionnelle (compétences exercées / définition de l'intérêt communautaire) que fiscale (mutualisation des dépenses, redistribution...) ou organisationnelle (mutualisation).

- **Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme (cf. tableau en annexe)**

La signature du PTRTE par l'État, la Région et la CeA ne vaut pas soutien financier ou appui systématique en ingénierie pour les projets qui y sont listés. Ces derniers demeurent soumis aux procédures particulières et aux critères d'éligibilités propres à chacun des dispositifs, appréciés à la date du dépôt de la demande.

Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement **évolutive**. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte **sans procédure d'avenant**.

3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
 2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
 3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaire** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.
- **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'État, la Région et la CeA au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

4. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes
 - Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.

- **Les engagements de la Collectivité européenne d'Alsace :**

- Accompagner les porteurs de projet en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la CeA et en particulier les délégations territoriales.
- Contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction

- **Les contacts techniques du PTRTE**

Territoire	Région	Etat	CeA	
SERBONT François Directeur Général des Services T.03 89 73 27 14 francois.serbont@c-ribeauville.fr	LOCQUET Nicolas, Directeur de la Maison de la Région de Sélestat T. 06 38 10 80 58 nicolas.loquet@grandest.fr	HENRICH Emma, Cheffe de bureau de la coordination interministérielle T. 03 89 29 21 95 emma.henrich@haut-rhin.gouv.fr	NIERENGARTEN Fabien, Délégué de la Direction générale / Territoire de la région de Colmar T. 03 89 30 60 06 fabien.nierengarten@alsace.eu	
	JAMBON Sophie, Cheffe du service Développement Territorial Maison de Sélestat T. 03 88 58 41 12 / 07 86 66 50 69 sophie.jambon@grandest.fr	BOUGEROL Thomas, Chef de la mission d'appui à la direction et de l'expertise juridique T. 03 89 24 84 76 / 07 84 11 02 29 thomas.bougerol@haut-rhin.gouv.fr		
	PICARD-LEMONNE Anne, Chargée de mission contractualisation Direction de la Cohésion des Territoires T. 03 89 36 29 97 anne.picard-lemonne@grandest.fr			

Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Composition du comité de pacte



État : Préfet de Département du Haut-Rhin ou son représentant

Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région de Sélestat ou son représentant

Collectivité Européenne d'Alsace : Vice-Président de Territoire et/ou le Conseiller d'Alsace du territoire de contrat. Le Délégué de la Direction Générale du territoire sera également présent

Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé : Vice-président en charge du Patrimoine, des Infrastructures et de la Transition Ecologique et/ou le Directeur Général des Services

Signataires du Pacte :

Territoire	Région	Etat	CeA
Président de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé 	Président du Conseil Régional	Préfet de département 	Président de la Collectivité européenne d'Alsace

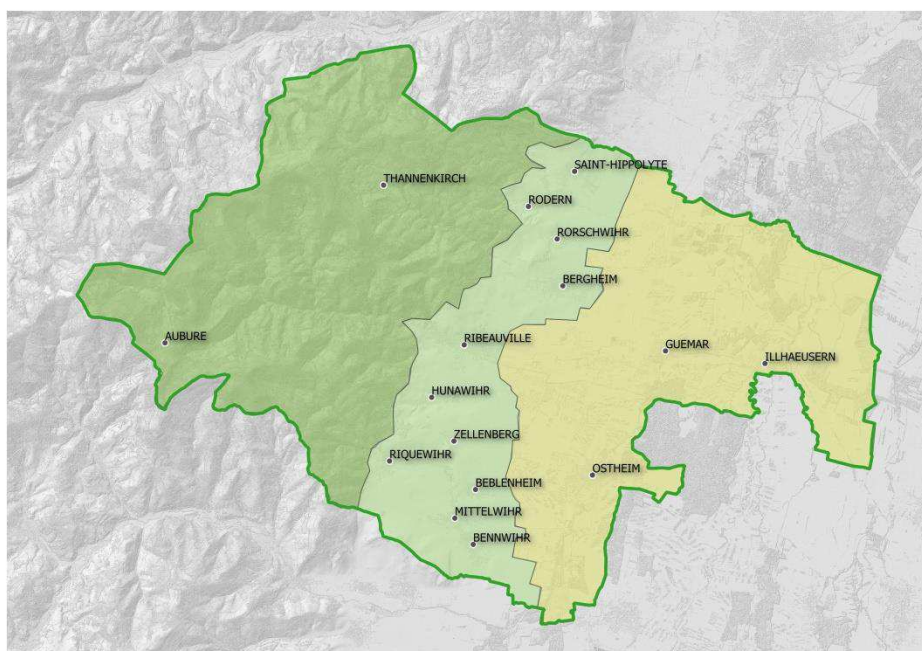
Annexes

- Projet de Territoire 2020-2026 de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé
- Tableau « vivier » des projets du bloc communal



PROJET de TERRITOIRE

*Communauté de Communes
du Pays de Ribeauvillé*



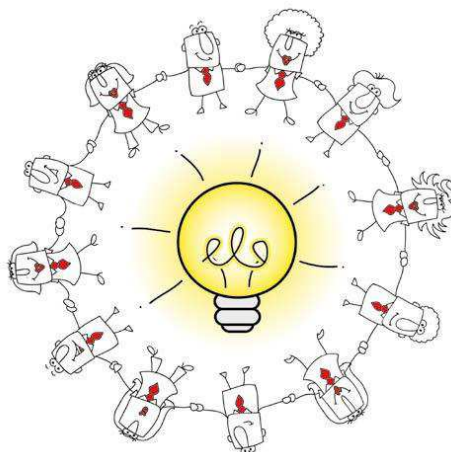
Mandat 2020-2026

SOMMAIRE

I.	MOT DU PRESIDENT	3
II.	CONTEXTE ET ENJEUX	5
III.	UN PROJET PARTENARIAL ET COLLABORATIF	6
IV.	LES TROIS PILIERS FONDATEURS DU PROJET DE TERRITOIRE.....	7
	1. CADRE DE VIE.....	9
	<i>ENJEU N°1 Réussir la transition énergétique et climatique</i>	<i>10</i>
	<i>ENJEU N°2 Préserver et mettre en valeur l'environnement pour un cadre de vie de qualité.....</i>	<i>14</i>
	<i>ENJEU N°3 Relever le défi de la gestion de l'eau</i>	<i>16</i>
	2. QUALITE DE VIE.....	17
	<i>ENJEU N°1 Renforcer les facteurs d'attractivité et de développement.....</i>	<i>19</i>
	<i>ENJEU N°2 Stimuler et renforcer la dynamique économique et le développement des activités et des emplois.....</i>	<i>25</i>
	<i>ENJEU N°3 Diversifier et améliorer l'offre en mobilité pour un territoire connecté</i>	<i>27</i>
	<i>ENJEU N°4 Promouvoir une offre sportive orientée vers le bien-être, la santé, la nature et les loisirs</i>	<i>28</i>
	<i>ENJEU N°5 Conforter la culture comme vecteur d'éveil citoyen et de lien social.....</i>	<i>29</i>
	3. SOLIDARITE.....	32
	<i>ENJEU N°1 Améliorer la double relation, politique et technique, entre commune et EPCI</i>	<i>33</i>
	<i>ENJEU N°2 Donner à la CCPR les moyens de ses ambitions</i>	<i>35</i>
	<i>ENJEU N°3 Organiser la solidarité au sein du bloc communal</i>	<i>36</i>
V.	TABLEAU DE SYNTHESE	37

I. MOT DU PRÉSIDENT

Il n'y a d'intelligence que collective...



Le projet de territoire est un pacte politique majeur puisque d'une part, il affirme le socle des valeurs du Pays de Ribeauvillé dans lesquelles nous nous retrouvons tous, et d'autre part, il fixe des priorités afin de construire des politiques publiques à la hauteur des enjeux de notre territoire et des défis de notre temps.

La rédaction de ce projet de territoire est le fruit d'un travail partagé initié à l'automne 2020 et qui a vu l'investissement de toutes les communes membres. Je tenais d'ailleurs à cet égard, à remercier très chaleureusement l'ensemble des intervenants pour la qualité des échanges et leurs fructueuses participations.

L'adoption du projet de territoire du Pays de Ribeauvillé est incontestablement une étape importante dans la vie de la Communauté de Communes, puisqu'il fixe l'avenir que nous souhaitons offrir à notre territoire et à ses habitants.

En ce sens, il est la marque et l'expression d'un volontarisme politique fort, visant à ne pas simplement prévoir l'avenir, mais à le rendre possible.

Il est un levier essentiel pour renforcer notre intercommunalité de services, pour en faire l'outil le plus performant possible au profit de nos communes, de la qualité et du cadre de vie, en valorisant le territoire à travers son identité, ses atouts et ses forces.

Il doit aussi naturellement permettre de renforcer la solidarité au sein du bloc communal, et bien entendu être créateur de lien social. Car c'est une évidence : en participant ensemble à la prise des grandes décisions locales, communes et intercommunalité ont depuis toujours un destin lié.

D'ailleurs, notre projet de territoire ne saurait être responsable si on ne le dotait pas de moyens suffisants à la hauteur des ambitions exprimées.

C'est pourquoi, il s'inscrira d'abord dans le pacte financier et fiscal à venir. En effet, l'élaboration d'un véritable pacte financier et fiscal offre le cadre approprié pour penser et organiser de façon cohérente sur toute la durée du mandat en cours, non seulement le financement du projet de territoire, mais également le renforcement des mécanismes de solidarité au sein du bloc communal.

Ensuite, et comme je l'avais déjà exprimé, dans un contexte de raréfaction des ressources budgétaires et fiscales, cette stratégie s'inscrira également concomitamment dans la recherche d'économies d'échelle et de fonctionnement inhérente à la démarche de mutualisation des services.

Ainsi, le lien entre PROJET DE TERRITOIRE – PACTE FINANCIER ET FISCAL – MUTUALISATION permettra la mise en œuvre d'une action publique efficiente au service du territoire du Pays de Ribeauvillé pour les années à venir.



Umberto STAMILE

*Président de la Communauté de
Communes du Pays de Ribeauvillé*

II. CONTEXTE ET ENJEUX

A proximité de Sélestat et de Colmar (pôles urbains et bassins d'emploi) et à **équidistance des deux plus importantes** capitales régionales que sont Strasbourg (également métropole européenne) et Mulhouse, la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé doit aujourd'hui faire face à **plusieurs enjeux spécifiques** à ce type d'espace : accompagner les évolutions démographiques et les transformations des modes de vie à l'œuvre sur son bassin de vie, tout en préservant un environnement et un cadre de vie de qualité.

Pour y répondre, les élus communautaires ont décidé de construire une **stratégie de territoire ambitieuse** impliquant une vision partagée de son développement à l'horizon de la fin du mandat en cours, voire au-delà.

La CCPR doit **anticiper et accompagner ces mutations** à la fois sociales, sociologiques, économiques mais également urbanistiques, environnementales et paysagères.

De plus, la réforme territoriale ayant maintenu la CCPR dans son périmètre

actuel, il convient également de réfléchir à la détermination et à l'affirmation du positionnement et de l'identité de ce territoire.

En effet, **la CCPR doit définir ce « qu'elle est »** pour exister en tant qu'entité à part entière qui doit être lisible et visible, identifiable.

En d'autres termes, Elle doit inventer sa propre attractivité. Elle doit définir **son identité** en tant que territoire rural sous influence des dynamiques urbaines voisines, qui n'est pas seulement un lieu d'habitat mais un réel **espace et cadre de vie** choisis.

C'est un territoire, lieu d'échanges économiques, sociaux et culturels, où les activités et les services se sont développés et adaptés pour **répondre à une évolution des besoins de sa population**.

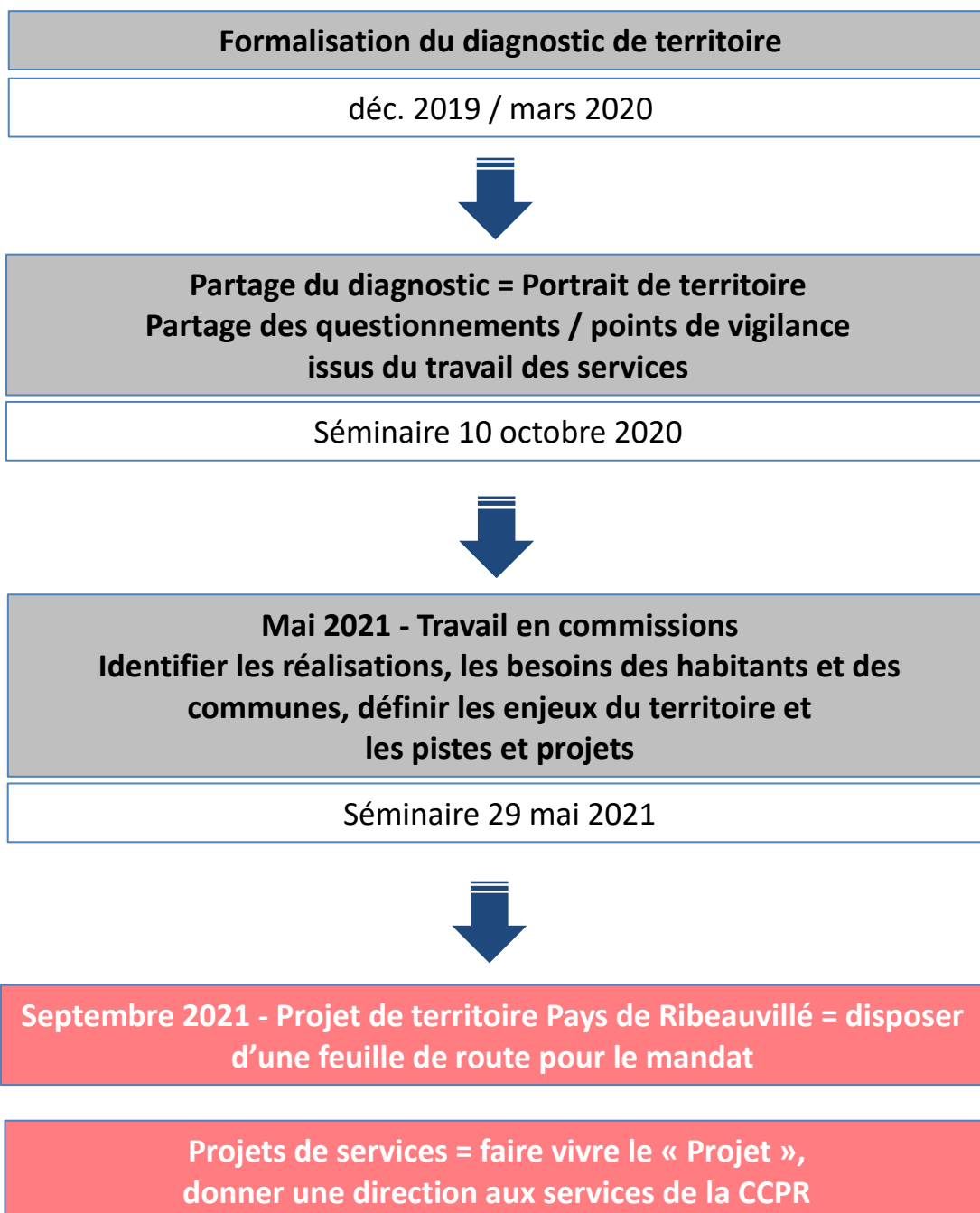
C'est un territoire doté de **nombreuses ressources**, notamment humaines, patrimoniales et naturelles qui doit trouver et prendre sa place dans un environnement institutionnel en mutation.

III. UN PROJET PARTENARIAL ET COLLABORATIF

Ce projet de territoire est le fruit d'une **démarche partagée**. Plusieurs temps et formes de rencontres ont permis son élaboration : des séminaires d'élus, des ateliers, des groupes de travail, des concertations sous forme d'enquêtes avec l'accompagnement de la Banque des Territoires.

Ainsi, tous les acteurs concernés ont pu s'exprimer, à travers ces moments et ces outils, sur leurs visions des enjeux et sur leurs envies pour le territoire.

Étapes :



IV. LES TROIS PILIERS FONDATEURS DU PROJET DE TERRITOIRE

La réflexion collective portée par les élus de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé a abouti à un projet de territoire dont la vision est partagée par tous.

S'appuyant sur une volonté de renforcer l'attractivité du Pays de Ribeauvillé, cette stratégie repose sur le triptyque suivant, comme autant de marqueurs clés d'une identité territoriale affirmée et de son développement futur :

1) CADRE DE VIE : Un territoire naturel authentique et préservé

Promouvoir un développement harmonieux garant du cadre de vie, c'est d'abord **l'affirmation d'une volonté de contribuer au traitement des grands enjeux écologiques globaux au 1^{er} rang desquels se situe l'enjeu climatique.**

Par ailleurs, le territoire de la CCPR est composé de 4 unités paysagères : le Massif Vosgien, le vignoble, la plaine agricole et le Ried de l'Ill. Ces unités se succèdent selon un transept ouest-est représentatif d'une grande diversité de paysages qui sont les principaux atouts de l'attractivité de notre territoire.

Faire de l'identité paysagère du Pays de Ribeauvillé le socle du projet de territoire, c'est le défi que les acteurs de ce territoire souhaitent relever.

2) QUALITE DE VIE : Un territoire apprécié des touristes et où il fait bon vivre et travailler

Œuvrer en faveur de la qualité de vie, c'est **définir un modèle de développement territorial qualitatif au service de ses habitants et de ses visiteurs.** C'est veiller au bien-être et au maintien de la bonne santé de chacun de ses habitants. Cette attention se déploie dans tous les secteurs : le logement, la mobilité, la production et les échanges, la nourriture, les loisirs... Elle offre un cadre de vie apaisé qui se traduit par la préservation d'un patrimoine paysager, une connexion facile à la nature et à la biodiversité et l'accès de tous aux services communautaires.

Par ailleurs, fort de ses cœurs de bourgs disposant encore de commerces et de services, le territoire doit s'organiser afin de répondre à quatre enjeux démographiques et d'aménagement majeurs : l'accueil constant de nouveaux ménages et d'entreprises, le vieillissement de la population, la limitation de la consommation des espaces agricoles et naturels et la promotion des modes de déplacements plus économes en énergie.

3) **SOLIDARITE** : Clé de voûte du projet partagé et moteur de la cohésion intercommunale

La solidarité est au fondement même du projet de territoire. Elle est **un puissant moteur de la cohésion intercommunale**, quelle que soit la taille des communes membres ou leurs richesses.

La coopération intercommunale est en effet - par nature - porteuse de cohérence et de solidarité sur le territoire, de dynamique dans l'impulsion et dans la mise en œuvre des projets de développement local.

L'intercommunalité est ainsi devenue, au fil du temps, non seulement un espace de solidarité, mais également un instrument de péréquation financière, tant par la mise en œuvre de mécanismes de solidarité fonctionnelle (compétences exercées / définition de l'intérêt communautaire) que fiscale (mutualisation des dépenses, redistribution...) ou organisationnelle (mutualisation).

1. CADRE DE VIE

- Un territoire naturel authentique et préservé -

Le paysage naturel remarquable et diversifié de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, entre Ried, plaine, piémont et montagne, en centre Alsace et à proximité des pôles urbains de Colmar et Sélestat, est l'un des principaux atouts de son attractivité.



Différents enjeux et ambitions s'inscrivent dans cet axe :

<p>Enjeu n°1 <i>Réussir la transition énergétique et climatique</i></p>	<p>Orientation stratégique n°1 Réduire la consommation d'énergie</p> <p>Orientation stratégique n°2 Développer la production d'énergies renouvelables sur le territoire</p> <p>Orientation stratégique n°3 Réduire la production de déchets et lutter contre le gaspillage</p> <p>Orientation stratégique n°4 Poursuivre la sensibilisation et l'éducation à l'environnement</p>
<p>Enjeu n°2 <i>Préserver et mettre en valeur l'environnement pour un cadre de vie de qualité</i></p>	<p>Orientation stratégique n°1 Préserver et valoriser les richesses naturelles et patrimoniales</p> <p>Orientation stratégique n°2 La forêt face au changement climatique et aux risques d'incendies</p>
<p>Enjeu n°3 <i>Relever le défi de la gestion de l'eau</i></p>	<p>Orientation stratégique n°1 Organiser le transfert de compétences eau / assainissement</p>

ENJEU N°1

Réussir la transition énergétique et climatique

Alors que les ressources en énergie fossile s'amenuisent, que le dérèglement climatique porte des effets lourds de conséquences, il est indispensable que nos réflexions intègrent et traitent les enjeux énergétiques et climatiques.

En effet, les collectivités territoriales jouent un rôle clef dans la lutte contre le changement climatique, la maîtrise des consommations d'énergie, la promotion des énergies renouvelables, l'amélioration de la qualité de l'air.

Elles ont la responsabilité d'investissements structurants sur le plan énergétique : les bâtiments et les transports.

À travers leurs politiques d'urbanisme et d'aménagement, elles organisent la

répartition des activités et des lieux d'habitation. À travers leurs politiques économiques et d'aménagement du territoire, elles déterminent la valorisation du potentiel énergétique de ce territoire.

En particulier, les collectivités ont la responsabilité de la planification (spécialement à l'échelle régionale) et de l'animation (spécialement à l'échelle intercommunale) de la transition énergétique.

Ces compétences peuvent s'exercer à plusieurs échelles, à travers divers outils.

L'enjeu est alors de mettre en place localement des politiques favorisant un développement durable du territoire.

Orientation stratégique n°1 : Réduire la consommation d'énergie

À l'horizon 2030, l'État a pour ambition de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % et de diminuer la consommation d'énergie finale de tous les bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² de 20 %. Pour y parvenir, il s'appuie notamment sur l'aide des collectivités.

Avec la transition énergétique, le management de l'énergie des collectivités est devenu un enjeu majeur. Pour faire des économies d'énergie, une collectivité doit suivre avec précision toutes les données énergétiques de tous les bâtiments qu'elle gère.

Pour autant, les typologies de bâtiments et par conséquent les usages énergétiques sont très distincts. Tandis que certains bâtiments, comme les établissements scolaires, ont des besoins simples (chauffage, éclairage...), certains sites ont des usages énergétiques beaucoup plus complexes, comme les piscines par exemple.

ACTIONS

- 1 Réaliser le bilan énergétique du territoire
- 2 Optimiser la gestion des bâtiments communautaires / communaux dans l'objectif de réduire la consommation énergétique
- 3 Mettre en place une politique d'achat "responsable" en intégrant les critères environnementaux et énergétiques dans les marchés passés par la collectivité

Orientation stratégique n°2 : Développer la production d'énergies renouvelables sur le territoire

Miser sur les énergies renouvelables, c'est diminuer la vulnérabilité de son territoire face à la hausse inéluctable du prix des énergies fossiles. C'est aussi bénéficier de retombées économiques induites, dont le maintien ou la création d'emplois.

La production d'énergie renouvelable, troisième pilier de la transition énergétique, représente un enjeu majeur pour les collectivités. Les engagements nationaux et régionaux ne peuvent s'accomplir sans une réelle implication des collectivités locales qui doivent étudier et organiser leur territoire pour devenir coordinatrices et productrices de cette énergie renouvelable. En effet, pour que les bénéfices de la production d'énergie reviennent aux territoires, il faut que cette production soit locale.

Produire de l'énergie localement signifie utiliser les ressources endogènes d'un territoire au bénéfice de ce même territoire et de ses habitants. En France, les ressources naturelles telles que le soleil, l'eau, le bois, le vent, etc... sont d'autant plus de moyens de produire de l'énergie renouvelable au plus près des consommateurs. Une énergie respectueuse de l'humain et de l'environnement.

ACTIONS

- 1 Développer l'usage local du bois-énergie
- 2 S'appuyer sur un cadastre solaire pour inciter à l'installation de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques
- 3 Faire un diagnostic afin d'identifier les projets potentiels

Orientation stratégique n°3 : Réduire la production de déchets et lutter contre le gaspillage

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire entend accélérer le changement des modèles de production et de consommation afin de réduire les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Elle s'inscrit dans la mise en œuvre de la charte de l'environnement de 2004.

La loi s'articule autour de plusieurs grandes orientations : réduire les déchets et sortir du plastique jetable, mieux informer le consommateur, agir contre le gaspillage, mieux produire et lutter contre les dépôts sauvages.

De nouveaux objectifs de réduction des déchets sont fixés d'ici 2030 : -15% de déchets ménagers par habitant et -5% de déchets d'activités économiques.

La loi pose également un objectif de 100% de plastique recyclé d'ici 2025 ainsi que la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040.

Des objectifs de réduction, de réutilisation, de réemploi et de recyclage de ces emballages sont fixés par décret pour la période 2021-2025, puis tous les cinq ans jusqu'en 2040.

ACTIONS

- 1 Valoriser les déchets alimentaires (compostage individuel et collectif ; collecte des biodéchets)
- 2 Optimiser la collecte des déchets verts
- 3 Réduire les déchets des ménages (extension des consignes de tri ; PLPDMA)

Orientation stratégique n°4 : Poursuivre la sensibilisation et l'éducation à l'environnement

L'éducation à l'environnement et au développement durable est porteuse d'enjeux essentiels en termes d'évolutions des comportements, de connaissances nouvelles et de mise en capacité de chacun, au quotidien, d'être acteur de la transition et de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

La transition écologique pose un défi de connaissance et d'ancrage citoyen pour appréhender et s'approprier les enjeux du changement climatique, de la raréfaction des ressources, de la transition énergétique ou de la reconquête de la biodiversité... vers un modèle économique et social qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, d'habiter, de travailler, de vivre ensemble.

Par la diversité des initiatives et actions de sensibilisation, d'information, d'éducation et de participation qu'elle propose à tous les publics, tout au long de la vie, l'éducation à l'environnement et au développement durable constitue donc un point d'appui essentiel d'accompagnement des politiques publiques.

Elle donne des clés pour comprendre les enjeux de la transition écologique, agir et permettre que les transformations soient appropriées par le plus grand nombre, en concourant à la mise en mouvement des citoyens et des parties prenantes en faveur de la transition.

ACTIONS

1

Renforcer la sensibilisation du jeune public en milieu scolaire / périscolaire

2

Poursuivre la sensibilisation du grand public (éco-activités)

ENJEU N°2

Préserver et mettre en valeur l'environnement pour un cadre de vie de qualité

Le développement durable est une nouvelle conception de l'intérêt public, appliqué à la croissance économique et reconsidéré à l'échelle mondiale afin de prendre en compte les aspects écologiques et culturels généraux d'une planète globalisée.

Autrement dit c'est une doctrine politique visant à allier deux notions opposées et nécessaires : le développement des sociétés de façon équitable et la protection de l'environnement.

La protection de l'environnement est devenue un enjeu majeur. La préservation de l'environnement est un des trois piliers du développement durable.

Ainsi, la prise en compte de l'environnement exige une approche globale en considérant le territoire comme un écosystème à part entière.

La qualité de l'environnement dans lequel nous vivons est un des éléments essentiels permettant de garantir un cadre de vie épanouissant pour tous.

La nature et la biodiversité sont indispensables à la qualité de vie des citoyens. Or, nos comportements modernes ont parfois tendance à nous en éloigner, notamment dû à une urbanisation croissante.

Il est pourtant essentiel de préserver ce qui fait la richesse de notre territoire.

Orientation stratégique n°1 : Préserver et valoriser les richesses naturelles et patrimoniales

Le territoire du Pays du Ribeauvillé bénéficie d'un cadre de vie de qualité avec un patrimoine naturel diversifié et préservé, ainsi qu'un patrimoine culturel et bâti riche.

La protection et la valorisation de ces ressources territoriales constituent des atouts pour le développement d'une économie de proximité notamment dans les domaines touristiques et énergétiques où les potentialités restent encore à développer.

ACTIONS

1

Valoriser l'image du territoire comme un territoire où il fait bon vivre

2

Développer les plantations favorisant la biodiversité (essences locales de haies, vergers, arbres de bout de parcelle...)

3

Veiller à l'entretien et à la valorisation du paysage (lutte contre l'enfrichement en montagne, entretien/construction de murets en pierres sèches...)

Orientation stratégique n°2 : La forêt face au changement climatique et aux risques d'incendies

La forêt couvre 40% du territoire. Le déficit hydrique combiné aux fortes températures fragilise la forêt.

ACTION

1

Création d'un plan intercommunal de sauvegarde

ENJEU N°3

Relever le défi de la gestion de l'eau

L'accès à l'eau potable représente un enjeu fondamental pour les habitants d'un territoire. L'eau et l'assainissement constituent non seulement un service public d'importance, mais s'inscrivent également au cœur du projet politique de la collectivité gestionnaire.

Les caractéristiques du service rendu, les usages auxquels il entend répondre, les choix opérés en matière de tarification, la poursuite d'objectifs sanitaires et environnementaux (qualité de la ressource, protection des milieux) participent pleinement de la stratégie et de la vision portées par le territoire, de son attractivité et de la qualité de vie de ses habitants.

Loin de constituer des seuls services publics environnementaux, les compétences eau et assainissement trouvent leur place au cœur d'une politique globale de l'eau, désormais structurée à l'échelle intercommunale et qui intègre la dimension de prévention des inondations et de gestion des milieux aquatiques.

Pivots d'une vision intégrée de l'eau, elles deviennent des leviers essentiels à la mise en œuvre d'une véritable politique territoriale de l'eau. Une politique portée et pilotée par les élus du territoire, auxquels incombe la responsabilité de sa définition et de son exercice

Orientation stratégique n°1 : Organiser le transfert de compétences eau / assainissement

Le Service Public d'Eau Potable (SPEP) comprenant la production, l'adduction et la distribution de l'eau potable est à ce jour une compétence des communes mais qui l'ont, pour la plupart d'entre elles, déléguée à un syndicat notamment pour les parties production et adduction, qui eux-mêmes ont souvent délégué le service à des prestataires privés.

A noter que les communes de Ribeauvillé, Rorschwihr et Saint-Hippolyte ont intégralement transféré leur compétence au Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) Alsace-Moselle.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite Maptam au 27/01/14, a créé une nouvelle compétence de Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), confiée à titre obligatoire et exclusif aux communautés et métropoles.

Prévu initialement par la loi NOTRe pour le 1^{er} janvier 2020, le transfert des compétences « eau » et « assainissement » des communautés de communes est reporté au 1^{er} janvier 2026 au plus tard.

ACTION

1

Réaliser l'étude préalable portant sur les aspects patrimoniaux, financiers, des modes de gestion afin de définir les modalités de transfert

2. QUALITE DE VIE

- Un territoire apprécié des touristes et où il fait bon vivre et travailler -



La qualité de vie, ou le bien-être, est une notion recouvrant de multiples dimensions dont les conditions de vie matérielles, mais aussi le contexte qualitatif de la vie quotidienne.

On ne peut pas séparer la question de l'attractivité économique de l'attractivité du territoire en tant que tel. Elle tient aussi à ses infrastructures, son offre de logements, de services en direction de l'enfance et de la jeunesse, de loisirs et de culture, ou à la qualité de vie de ses habitants et des salariés des entreprises.

A ce titre, les décideurs doivent adopter une stratégie préservant les offres culturelles, de loisirs et de services à destination des habitants et attirant également les touristes. Le maintien d'une vie culturelle riche et authentique est essentiel pour fixer les populations et faire des habitants des acteurs de l'attractivité du territoire.



Différents enjeux et ambitions s'inscrivent dans cet axe :

<p>Enjeu n°1 Renforcer les facteurs d'attractivité et de développement</p>	<p>Orientation stratégique n°1 Définir un modèle de développement en cohérence avec la préservation des qualités de l'environnement et contribuant au maintien des services et commerces sur tout le territoire</p> <p>Orientation stratégique n°2 Consolider et développer le Service Enfance de manière à répondre aux besoins des familles</p> <p>Orientation stratégique n°3 Mettre en place une politique communautaire en matière d'habitat favorisant la croissance démographique et résidentielle et en améliorant le parcours résidentiel de la population installée sur le territoire</p>
--	--

	<p>Orientation stratégique n°4 Corriger l'impact du surtourisme sur la capacité de la CCPR à pouvoir proposer aux habitants un parcours résidentiel / à accueillir de nouveaux habitants</p> <p>Orientation stratégique n°5 Promouvoir le territoire et valoriser son identité</p> <p>Orientation stratégique n°6 Construire un projet touristique</p>
<p>Enjeu n°2 <i>Stimuler et renforcer la dynamique économique et le développement des activités et des emplois</i></p>	<p>Orientation stratégique n°1 Créer de nouvelles capacités d'accueil pour les entreprises tout en veillant à une répartition équilibrée de l'activité sur le territoire</p> <p>Orientation stratégique n°2 Mettre en place une stratégie de communication pour le développement économique du territoire</p>
<p>Enjeu n°3 <i>Diversifier et améliorer l'offre en mobilité pour un territoire connecté</i></p>	<p>Orientation stratégique n°1 Développer des modes de déplacements plus économes en énergie</p>
<p>Enjeu n°4 <i>Promouvoir une offre sportive orientée vers le bien-être, la santé, la nature et les loisirs</i></p>	<p>Orientation stratégique n°1 Faire de la piscine des trois châteaux un acteur du « sport santé » pour toutes les générations</p>
<p>Enjeu n°5 <i>Conforter la culture comme vecteur d'éveil citoyen et de lien social</i></p>	<p>Orientation stratégique n°1 Développer le réseau des bibliothèques</p> <p>Orientation stratégique n°2 Mener des actions de soutien à la langue régionale et en faire un levier pour la mixité générationnelle</p> <p>Orientation stratégique n°3 Développer la connaissance et l'intérêt du public pour son patrimoine local et son cadre de vie</p>

ENJEU N°1

Renforcer les facteurs d'attractivité et de développement

A l'heure de la globalisation, la concurrence entre villes et métropoles s'est accrue pour la conservation et l'attraction de nouvelles ressources créatrices de valeur pour l'économie locale : entreprises, cadres, talents, touristes, habitants, investissements et nouveaux acteurs économiques.

D'ailleurs, les palmarès, classements et baromètres sur l'attractivité des villes et métropoles où « il fait bon étudier, travailler et vivre », ont envahi le paysage médiatique lors de la dernière décennie,

au point de constituer un véritable enjeu d'image stratégique dans la concurrence que se livrent les territoires. Le simple fait d'établir et d'afficher une hiérarchie des villes est suffisant pour susciter l'attention des acteurs locaux ou externes au territoire. A travers leur diffusion massive par les réseaux sociaux, ils véhiculent des images que les territoires s'approprient ou subissent, contribuant au cours du temps à faire ou défaire leur réputation.

D'où l'importance du cadre de vie dans l'attractivité.

Orientation stratégique n°1 : Définir un modèle de développement en cohérence avec la préservation des qualités de l'environnement et contribuant au maintien des services et commerces sur tout le territoire

Il s'agira d'inciter habitants et acteurs socio-économiques à agir en concertation pour promouvoir, produire ou vendre des biens et des services non délocalisables (notamment en créant une « interdépendance » entre différentes filières) afin de créer et de retenir le maximum de valeur ajoutée sur le territoire. L'accent sera mis sur la consolidation d'un tissu économique local diversifié, valorisant des ressources et des savoir-faire spécifiques au territoire et s'inscrivant dans des circuits courts.

Pour répondre à une demande sociétale croissante, les circuits courts apparaissent comme un nouveau mode de consommation permettant d'éviter les intermédiaires et de soutenir une économie de proximité. Ce mode d'organisation d'une relation plus directe du producteur au consommateur sera recherché prioritairement dans le domaine des circuits alimentaires mais également dans d'autres secteurs d'activités : habitat, santé...

ACTIONS

- 1 Consolidier nos cœurs de compétences : Intercommunalité de Services
- 2 Maison France Services - Guichet unique (ADIL, EIE...)
- 3 Maintien et développement du commerce de proximité

Orientation stratégique n°2 : Consolider et développer le Service Enfance de manière à répondre aux besoins des familles

Les apports migratoires de ménages actifs, générés par la période de croissance démographique ont suscité l'accroissement de la demande de structures de garde. Ainsi, la CCPR développe depuis près de 20 ans une politique active en direction de la petite enfance, de l'enfance - et dans une moindre mesure - de la jeunesse.

Les structures d'accueil de la petite enfance et de l'enfance sont réparties géographiquement sur l'ensemble du territoire de manière à ce que toutes les communes bénéficient d'un mode d'accueil, soit directement, soit sous forme de RPI / école unique avec transport.

Cependant, nous constatons ces dernières années, un nombre d'enfants inscrits dans les structures en constante évolution. D'où la nécessité d'adapter en permanence l'offre et la demande (bâtiments, moyens humain, technique, matériel ...).

ACTIONS

- 1 Aménagement / Construction de bâtiments (Guémar / Bergheim)
- 2 Augmentation du nombre d'AMATS par la valorisation du métier et création d'une structure Relais Petite Enfance pouvant accueillir du public pour les animations
- 3 Travail en partenariat de manière à intégrer davantage les enfants/jeunes dans leur territoire (associatifs, prévention, écoles collèges, lycée, projets intergénérationnels, entreprises, formations, stages, ...)
- 4 Développer des services de soutien à la parentalité (création d'un lieu d'accueil Parents Enfants – L.A.P.E)
- 5 Réflexion sur la mise en place de moyens en faveur de la tranche d'âge 11-17 ans (création d'un service Jeunesse)
- 6 Améliorer l'accessibilité des modes d'accueil à tous les enfants : réflexion autour de la mise en place d'horaires atypiques
- 7 Création d'une ludothèque en continuité avec les malles intercommunales déjà existantes et projets financés par les partenaires CAF /DDCSPP/PMI,.... (malles bien être / jeux de société, sécurité routière, sport, camping.....)
- 8 Favoriser l'inclusion – poursuivre le travail en direction de l'accueil des enfants « différents » ou en situation de handicap

Orientation stratégique n°3 : Mettre en place une politique communautaire en matière d'habitat favorisant la croissance démographique et résidentielle et en améliorant le parcours résidentiel de la population installée sur le territoire

Comme pour la population, le nombre de logements a suivi une progression forte jusqu'à la fin des années 90 (+12% entre 1990 et 1999), puis très forte de 2000 à 2007 (+17% entre 1999 et 2007) puis a connu une croissance beaucoup plus modérée.

Cette inflexion de croissance est à rapprocher de l'évolution démographique qui a connu une rupture en 2007/2008. Sur cette même période est constaté un ralentissement de l'offre de résidences principales lié entre autre à :

- L'augmentation du nombre de résidences secondaires et transformation d'un certain nombre de logements en logements de tourisme (gîtes) au détriment de logements pour les locaux,
- La difficulté de mobilisation du foncier,
- L'augmentation de la vacance,
- L'augmentation du prix due à l'attractivité observée dans les territoires touristiques.

Cette insuffisance de dynamique de l'offre de résidences principales constitue un verrou au développement démographique.

ACTIONS

- 1 Lutter contre les logements vacants
- 2 Soutien à la requalification du bâti existant en lien avec les partenaires

Orientation stratégique n°4 : Corriger l'impact du surtourisme sur la capacité de la CCPR à pouvoir proposer aux habitants un parcours résidentiel / à accueillir de nouveaux habitants

Apparu en Europe au XIX^{ème} siècle, le tourisme est passé d'une pratique culturelle réservée à une élite à un phénomène de masse. Depuis la crise économique de 2008, ce secteur ne cesse de se développer partout dans le monde et joue un rôle majeur dans l'économie mondiale.

En revanche, si le tourisme a un impact positif sur le développement économique des territoires, il a aussi des conséquences dommageables. Ainsi, pour certaines destinations très prisées des voyageurs, il n'est plus question de développer le tourisme, mais plutôt de le limiter.

Le terme de "surtourisme" est apparu ces dernières années pour désigner le phénomène de saturation des sites touristiques par un nombre croissant de visiteurs. Victimes de leur succès, ils voient leur population se multiplier avec la venue des touristes, créant ainsi d'importants déséquilibres au niveau local : rues et transports surchargés, nuisances sonores... ; les commerces de proximité cèdent la place à des bars et des boutiques de souvenirs.

De même, la prolifération d'hôtels et d'hébergements touristiques engendre une pénurie de logements pour les habitants et une hausse des prix de l'immobilier.

Force est de constater que le Pays de Ribeauvillé connaît certains effets indésirables liés au surtourisme.

ACTION



1 Meublés de tourisme : réflexion pour une extension de la mise en œuvre du n° d'enregistrement à tout le territoire

Orientation stratégique n°5 : Promouvoir le territoire et valoriser son identité

La question de l'identité communautaire n'est pas une question futile qui renverrait uniquement à des considérations d'image ou de marketing territorial.

C'est une question fondamentalement politique au sens où elle renvoie à la démocratie locale et à la gouvernabilité des territoires. En effet, pour gouverner une Communauté de Communes, il faut qu'elle soit légitime. Sans identité, les politiques publiques et les décisions collectives sont moins légitimes sur le plan démocratique.

L'émergence d'une identité communautaire doit alors être un levier à la fois, d'adhésion au territoire et de cohésion sociale.

Par conséquent, toute politique d'attractivité territoriale pour être efficace doit s'appuyer sur une communication dynamique valorisant l'identité du territoire, ses atouts, ses potentialités et ses acteurs.

ACTIONS

- 1 Définir un positionnement marketing de la CCPR pour affirmer son identité - Créer une marque
- 2 Mieux communiquer auprès des communes et de la population pour renforcer le sentiment d'appartenance
- 3 Identifier des acteurs et opérateurs culturels rayonnant sur le territoire et les solliciter ou les accompagner dans des actions à l'échelle de la CCPR, réfléchir à leur mise en réseau dans des collaborations ponctuelles ou pérennes, labelliser les actions au titre de la CCPR

Orientation stratégique n°6 : Construire un projet touristique

Accompagner le développement touristique est une priorité de la CCPR.

Aussi, pour poursuivre ce développement et attirer plus de visiteurs et de touristes, il s'agira de définir un positionnement stratégique.

De même il serait important de fédérer les acteurs autour d'une stratégie de développement touristique partagée notamment avec les territoires voisins et de soutenir les initiatives collectives.

ACTIONS

- 1 Elaborer un Schéma de développement touristique
- 2 Développer les sentiers GEOVINO, pédestres, vélos et VTT
- 3 Évènementiel : Mini Slow Up / Évènement œnotouristique

ENJEU N°2

Stimuler et renforcer la dynamique économique et le développement des activités et des emplois

L'enjeu sera de créer toutes les conditions pour un environnement favorable à l'accueil et à l'implantation des entreprises.

Soutenir une dynamique entrepreneuriale passe par un accompagnement des porteurs de projets tout au long de leurs parcours professionnels, mais aussi par un esprit d'entreprendre.

Il s'agit de déterminer les leviers d'actions qui permettront de répondre au mieux aux besoins des entreprises, à la création d'emplois et de valeur ajoutée, et de mettre à profit les atouts existants pour le développement et l'attractivité du territoire.

Orientation stratégique n°1 : Créer de nouvelles capacités d'accueil pour les entreprises tout en veillant à une répartition équilibrée de l'activité sur le territoire

La politique économique de la CCPR doit pouvoir reposer sur la promotion de capacités d'accueil adaptées au besoin d'implantation des entreprises.

La CCPR entend également améliorer l'accueil et l'appui aux entreprises, l'idée clef étant que des synergies doivent être créées entre tous les acteurs du développement.

ACTIONS

- 1 Extension de ZAE
- 2 Développer les services aux entreprises proposés par la Pépinière
- 3 Identifier le foncier disponible à vocation économique sur le territoire

Orientation stratégique n°2 : Mettre en place une stratégie de communication pour le développement économique du territoire

La mise en œuvre d'une stratégie de communication permet d'améliorer la visibilité et la lisibilité des services/actions et événements proposés au niveau des créateurs d'entreprises aussi bien que du développement économique du territoire (création du site Internet, page Google My Business, animation des réseaux sociaux (tendances, aides, dispositifs et actualités centre Alsace), actualités dans les rubriques « A nous 16 », prescriptions via les opérateurs création/développement/reprise/cession/transmission, éventuel référencement en tant que tiers-lieu).

Les nouveaux services proposés pourront s'adapter aux besoins identifiés (domiciliation, hôtel d'entreprise, dispositifs d'accompagnement au développement...).

ACTIONS

- 1 Créer un portail web économique du territoire
- 2 Optimiser la communication digitale / Développer la présence sur les réseaux sociaux

ENJEU N°3

Diversifier et améliorer l'offre en mobilité pour un territoire connecté

La CCPR est un territoire dans lequel les transports en commun sont peu développés donnant à la voiture individuelle une place prépondérante.

De même, l'offre de transports collectifs - qui a pour but le rabattement vers les

pôles extérieurs (Colmar principalement) -, bien que satisfaisante pour les scolaires est peu adaptée à un usage quotidien des actifs ou à un usage de loisirs.

Enfin, le réseau cyclable existant est essentiellement à vocation touristique.

Orientation stratégique n°1 : Développer des modes de déplacements plus économes en énergie

Le secteur des transports est le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre, consommateur vorace en énergie fossile.

À l'aune de la crise sanitaire, nous mesurons encore mieux les mutations à opérer dans le futur : l'importante baisse des émissions de gaz à effet de serre, la diminution majeure du bruit ou encore le retour de la nature en ville pendant la période de confinement de 2020 ont fait prendre conscience à un grand nombre de citoyens des nuisances générées par l'explosion des flux de transports routiers quotidiens.

En outre, au-delà du contexte sociétal et sanitaire, les évolutions législatives récentes donnent également de nouveaux moyens pour que la mobilité durable soit accessible à tous et partout.

Elle est un outil essentiel pour l'accès aux emplois et aux services. C'est aussi un levier pour atténuer l'empreinte énergétique et développer de nouveaux usages plus respectueux de l'environnement et du climat.

ACTIONS

- 1 Installer des bornes de recharges électriques pour les voitures / vélos
- 2 Définir un maillage des voies douces pour desservir le territoire en lien avec le Département
- 3 Valoriser le co-voiturage

ENJEU N°4

Promouvoir une offre sportive orientée vers le bien-être, la santé, la nature et les loisirs

Le « sport-santé » recouvre la pratique d'activités physiques ou sportives qui contribuent au bien-être et à la santé du pratiquant : physique, psychologique et sociale.

Ainsi, la pratique d'activités physiques ou sportives contribue au maintien de la santé chez le sujet sain dans le cadre de la prévention primaire.

De même, lutter contre l'inactivité physique permet de gagner des années de vie en bonne santé, de diminuer ou de

prévenir les risques liés aux maladies chroniques.

La pratique sportive est également un outil permettant d'affirmer l'identité de son territoire : elle est un élément indispensable au développement d'une stratégie de marketing territorial.

Enfin, la COVID-19 a renforcé les besoins de la population à pratiquer une activité sportive de loisir régulière afin de maintenir son capital santé, et cela dès le plus jeune âge.

Orientation stratégique n°1 : Faire de la Piscine des Trois Châteaux un acteur du « sport santé » pour toutes les générations

ACTIONS

- 1** Intégrer les dispositifs existants et la stratégie nationale sport santé 2019-2024
- 2** Développer une offre de service adaptée et attractive pour tous les usagers de la piscine, ainsi que l'évènementiel sportif

ENJEU N°5

Conforter la culture comme vecteur d'éveil citoyen et de lien social

Nul ne songe, de nos jours, à contester l'importance de la culture dans nos sociétés.

Son rôle dans le maintien du lien social, la transmission de l'héritage intellectuel, le progrès des civilisations, le rayonnement de l'humanisme, est évident.

L'enjeu est de mobiliser la culture comme outil d'intervention sociale et d'amélioration du vivre ensemble.

De même, les parcours d'éducation artistique et culturelle participent quant à eux à l'éveil de la sensibilité et à

l'expression des émotions et des goûts de l'enfant.

Ces actions visent à développer son pouvoir d'expression et de créativité. Ils participent également à l'estime de soi, au respect de l'expression des autres et contribuent à apprendre à construire et à déconstruire le raisonnement et l'argumentation.

Ils s'inscrivent dans la politique éducative locale qui a pour objectif d'accompagner les enfants pour qu'ils deviennent des citoyens responsables dans leur cité.

Orientation stratégique n°1 : Développer le réseau des bibliothèques

La consolidation de ce réseau permettra une amélioration globale de la qualité et une harmonisation progressive des bibliothèques du territoire.

La mise en réseau des bibliothèques permet en premier lieu d'offrir plus de services à la population étant entendu qu'aucun établissement ne peut assumer seul l'ensemble des besoins et attentes du public.

ACTIONS

- 1 Création d'une ludothèque intercommunale (en partenariat avec le S.E.J.)
- 2 Passe culturel intercommunal
- 3 Aide au développement du public adulte par la médiation, la formation et l'animation

Orientation stratégique n°2 : Mener des actions de soutien à la langue régionale et en faire un levier pour la mixité générationnelle

Dans une identité territoriale, la langue, vecteur des idées et support des échanges, est l'élément transversal qui cimenter cette identité. Nous avons la chance d'avoir un territoire très homogène du point de vue de la langue alsacienne. Or, dans la société actuelle, de forts déséquilibres linguistiques existent entre les générations, les plus jeunes maîtrisant mieux l'anglais que l'alsacien, et inversement pour les plus âgés.

Aujourd'hui, la promotion d'une langue minoritaire ne peut donc plus être réalisée dans la seule valorisation de cette langue elle-même. Il s'agit de promouvoir une stratégie plurilingue dans laquelle la langue moins répandue est mise en valeur comme complément et ouverture à d'autres langues et comme composante d'une architecture multilingue adaptée à la situation. Suivant en cela les orientations stratégiques de la Collectivité Européenne d'Alsace, nous privilégions les jeunes et particulièrement les tout-petits, à travers l'offre extra-scolaire et souhaitons accompagner les politiques linguistiques des collectivités territoriales partenaires.

ACTIONS

- 1 Former les personnels de l'enfance à l'animation bilingue
- 2 Cycle d'animation "clé en main" dans le réseau des bibliothèques

Orientation stratégique n°3 : Développer la connaissance et l'intérêt du public pour son patrimoine local et son cadre de vie

Le Pays de Ribeauvillé est un territoire situé au cœur de l'Alsace, il en est un des fleurons de l'habitat traditionnel (maisons à colombages) et des monuments historiques (châteaux, églises, fortifications...). Il est essentiel de promouvoir ce patrimoine et son potentiel tant habitable qu'esthétique, auprès de la population locale. Une meilleure connaissance du patrimoine implique un attachement à celui-ci et donc une volonté de le préserver et de l'habiter. Il en va de même pour le patrimoine immatériel (poésie, théâtre, musique, gastronomie...): sa connaissance et sa transmission participent d'une préservation de l'identité particulière qui fait la richesse de nos villes et villages. Le bilinguisme historique de notre région est lui aussi tributaire de cette transmission. Il constitue à la fois un enjeu de sauvegarde et de développement économique, de par son caractère transfrontalier.

L'événementiel portant l'identité de la communauté de communes se doit donc de concrétiser ces engagements.

ACTION



1 Création d'un évènement intercommunal rassemblant touristes et locaux

3. SOLIDARITE

- Clé de voûte du projet partagé et moteur de la cohésion intercommunale -



Cette thématique est au fondement même de notre projet de territoire.



Différents enjeux et ambitions s'inscrivent dans cet axe :

<p>Enjeu n°1 <i>Améliorer la double relation, politique et technique, entre commune et EPCI</i></p>	<p>Orientation stratégique n°1 Créer un esprit communautaire, de partage et d'échange</p> <p>Orientation stratégique n°2 Clarifier les règles de gouvernance et les champs de compétences respectifs</p> <p>Orientation stratégique n°3 Se connecter à son territoire</p>
<p>Enjeu n°2 <i>Donner à la CCPR les moyens de ses ambitions</i></p>	<p>Orientation stratégique n°1 Structurer les services communautaires</p> <p>Orientation stratégique n°2 Doter les services communautaires des compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet politique</p>
<p>Enjeu n°3 <i>Organiser la solidarité au sein du bloc communal</i></p>	<p>Orientation stratégique n°1 Interroger la production et la répartition des richesses entre communes et intercommunalité</p> <p>Orientation stratégique n°2 Définir le rôle péréquateur de la CCPR</p>

ENJEU N°1

Améliorer la double relation, politique et technique, entre commune et EPCI

Dans un contexte juridique mouvant, le bloc local, composé des communes et de leurs communautés tente d'inscrire son action dans la durée.

Or, avec le renforcement de l'intercommunalité, les questions liées aux relations entre les communes et les communautés sont devenues plus prégnantes, et plus particulièrement celle de l'implication des élus municipaux dans la gouvernance intercommunale.

En effet, pour avancer et être comprises dans ses compétences nouvelles, il est

indispensable que l'intercommunalité soit portée par tous, et qu'elle associe pleinement l'ensemble des communes membres (élus comme services), ceci afin d'éviter que ces dernières éprouvent un double sentiment : « être privées de ses prérogatives » et « être noyées dans la masse ».

Ce décrochage serait évidemment préjudiciable et donnerait le sentiment d'une déconnexion avec la vie communale à un moment où nous devons au contraire plus que jamais faire front commun face aux défis de notre temps.

Orientation stratégique n°1 : Créer un esprit communautaire, de partage et d'échange

L'intercommunalité ne doit pas être une tour d'ivoire, elle doit être un lieu de rencontre, de discussion, de réflexion et de décision. Les communes ne doivent pas être des îles ou des archipels ; elles sont reliées entre elles pour de multiples raisons.

La CCPR promeut une gouvernance incluant toutes les communes, c'est-à-dire qui garantit à chacune de ses communes membres et à l'ensemble de leurs élus d'être associés aux processus de décision.

ACTION

1

Organiser des rencontres régulières (entre le Président et les communes, entre toutes les communes, entre les services ...)

Orientation stratégique n°2 : Clarifier les règles de gouvernance et les champs de compétences respectifs

Pris en tenaille entre le renforcement des structures intercommunales et la baisse des dotations financières de l'État, les communes et leurs élus peuvent être amenés parfois à s'inquiéter pour l'avenir du périmètre communal.

En effet, si l'intercommunalité parvient à remédier à certains inconvénients du morcellement communal, elle pose cependant le problème de la gouvernance et de la légitimité démocratique des nouvelles instances exécutives. En outre, l'enchevêtrement des compétences va à l'encontre de la clarté de la répartition des compétences, pourtant à l'origine des motivations du législateur (lois MAPTAM et NOTRe).

Cet empilement des structures (mille-feuille territorial) est la cause de la confusion des responsabilités et peut être à l'origine d'un affaiblissement de la démocratie locale. Il présente ainsi le risque d'éloigner les élus communaux, surtout des petites communes, des centres de décision politique et rend encore moins lisible l'organisation territoriale.

ACTION



1 Veiller à la lisibilité / visibilité de l'action communautaire

Orientation stratégique n°3 : Se connecter à son territoire

Aujourd'hui chacun aspire à accéder facilement à une information choisie sans avoir à la chercher sur différents sites. C'est l'intérêt des applications citoyennes pour smartphone. Elles donnent toutes les informations nécessaires sur les déplacements, la vie associative, les commerces, la vie de la famille, les actualités importantes ...

Et, parce qu'on ne vit pas reclus dans sa commune, disposer d'une application qui couvre l'ensemble du territoire a du sens : Elle donne à chaque commune la même visibilité et lui permet également de cibler ses destinataires. Elle permet aux usagers de choisir son information en fonction de ses centres d'intérêts et non plus en fonction de son lieu de vie. Un moyen simple et efficace pour se connecter au territoire.

ACTION



1 Acquisition et déploiement d'une application mobile d'information intercommunale

ENJEU N°2

Donner à la CCPR les moyens de ses ambitions

Il est nécessaire que l'Administration soit bien mobilisée au service des élus et de leur projet politique.

Orientation stratégique n°1 : Structurer les services communautaires

Comme déjà évoqué à plusieurs reprises lors des années et mandats précédents, les locaux qui accueillent le siège de Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé arrivent à saturation et vieillissent mal.

Il a alors été décidé de construire un nouveau siège communautaire. Un projet préféré à celui d'une réhabilitation du bâtiment accueillant la Trésorerie et dont la CCPR avait fait l'acquisition en 2019.

ACTION

- 1 Construction d'un nouveau siège

Orientation stratégique n°2 : Doter les services communautaires des compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet politique

Lorsque l'on conçoit un projet, il est nécessaire d'organiser sa mise en œuvre. Cela nécessite d'identifier précisément les activités à mener, d'identifier les moyens nécessaires, de programmer la réalisation des activités, et de déterminer les rôles dévolus aux différentes parties prenantes du projet.

ACTIONS

- 1 Identifier les compétences à renforcer et créer les postes correspondants
- 2 Renforcer l'expertise technique et l'ingénierie au service des communes
- 3 Définir l'organigramme des services en adéquation avec les axes prioritaires du projet de territoire
- 4 Développer la mutualisation

ENJEU N°3

Organiser la solidarité au sein du bloc communal

« Faire ensemble ce qu'on ne peut conduire seul », voilà un leitmotiv historique de la coopération inter-communale qui constitue une forme de solidarité en actes.

Par les économies d'échelle qu'il génère, par l'accès aux ressources d'ingénierie

qu'il rend possible, par le maillage équilibré des services sur le territoire, le fait intercommunal est d'abord un projet de solidarité.

Orientation stratégique n°1 : Interroger la production et la répartition des richesses entre communes et intercommunalité

Faire vivre la solidarité au sein du bloc communal, c'est interroger la production et la répartition des richesses entre communes.

L'élaboration d'un véritable pacte financier et fiscal offre le cadre approprié pour penser et organiser de façon cohérente le financement du projet de territoire et le renforcement des mécanismes de solidarité au sein du bloc communal.

ACTION

1

Penser le financement du projet de territoire : élaborer et adopter un Pacte financier et fiscal

Orientation stratégique n°2 : Définir le rôle péréquateur de la CCPR

Pour financer les équipements et services publics locaux, les communes et leurs groupements disposent de ressources façonnées par les réformes successives de la fiscalité locale et des dotations de l'Etat.

Et pour bien fonctionner, toutes ces entités locales doivent pouvoir disposer de moyens fiscaux et financiers suffisants pour assumer les missions qui leur sont dévolues.

Or, force est de constater que dans un contexte de forte contrainte budgétaire, toutes les communes ne sont pas logées à la même enseigne : le constat des inégalités de richesse fiscale, et donc de pouvoir d'achat, entre collectivités doit être pris en compte.

In fine, il s'agit de corriger les inégalités de ressources entre communes, et plus globalement de réduire les disparités au sein du bloc communal.

ACTION

1

Mettre en place des mesures de soutien aux communes

V. TABLEAU DE SYNTHÈSE

PILERS STRATEGIQUES	ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	ACTIONS	PRIORITES						
				2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<p>Cadre de vie</p> <p><i>Un territoire naturel authentique et diversifié</i></p>	<p>Réussir la transition énergétique et climatique</p>	Réduire la consommation d'énergie	Réaliser le bilan énergétique du territoire							
			Optimiser la gestion des bâtiments communautaires / communaux dans l'objectif de réduire la consommation énergétique							
			Mettre en place une politique d'achat "responsable" en intégrant les critères environnementaux et énergétiques dans les marchés passés par la collectivité	au long cours						
		Développer la production d'énergies renouvelables sur le territoire	Développer l'usage local du bois-énergie							
			S'appuyer sur un cadastre solaire pour inciter à l'installation de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques							
			Faire un diagnostic afin d'identifier les projets potentiels							
			Valoriser les déchets alimentaires (compostage individuel et collectif ; collecte des biodéchets)							
			Optimiser la collecte des déchets verts							
	Réduire la production de déchets et lutter contre le gaspillage	Réduire les déchets des ménages (extension des consignes de tri ; PLPDMA)								
		Renforcer la sensibilisation du jeune public en milieu scolaire / périscolaire								
	Poursuivre la sensibilisation et l'éducation à l'environnement	Poursuivre la sensibilisation du grand public (éco-activités)								
		Valoriser l'image du territoire comme un territoire où il fait bon vivre								
	<p>Préserver et mettre en valeur l'environnement pour un cadre de vie de qualité</p>	Préserver et valoriser les richesses naturelles et patrimoniales	Développer les plantations favorisant la biodiversité (essences locales de haies, vergers, arbres de bout de parcelle...)							
			Veiller à l'entretien et à la valorisation du paysage (lutte contre l'enfrichement en montagne, entretien/construction de murets en pierres sèches...)							
La forêt face au changement climatique et aux risques d'incendies		Création d'un plan intercommunal de sauvegarde								
Relever le défi de la gestion de l'eau	Organiser le transfert de la compétence eau / assainissement	Réaliser l'étude préalable portant sur les aspects patrimoniaux, financiers, des modes de gestion afin de définir les modalités de transfert								

PILERS STRATEGIQUES	ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	ACTIONS	PRIORITES						
				2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<p>Qualité de vie</p> <p><i>Un territoire apprécié des touristes et où il fait bon vivre et travailler</i></p>	<p>Renforcer les facteurs d'attractivité et de développement</p>	Définir un modèle de développement en cohérence avec la préservation des qualités de l'environnement et contribuant au maintien des services et commerces sur tout le territoire	Consolider nos cœurs de compétences : Intercommunalité de Services							
			Maison France Services - Guichet unique (ADIL, EIE...)							
			Maintien et développement du commerce de proximité							
		Consolider et développer le Service Enfance de manière à répondre aux besoins des familles	Aménagement / Constructions de bâtiments (Guémar / Bergheim)							
			Augmentation du nombre d'AMATS par la valorisation du métier et création d'une structure Relais Petite Enfance pouvant accueillir du public pour les animations							
			Travail en partenariat de manière à intégrer davantage les enfants/jeunes dans leur territoire (associatifs, prévention, écoles, collèges, lycée, projets intergénérationnels, entreprises, formations, stages...)							
			Développer des services de soutien à la parentalité (création d'un lieu d'accueil Parents Enfants – L.A.P.E)							
			Réflexion sur la mise en place de moyens en faveur de la tranche d'âge 11-17 ans (création d'un service Jeunesse)							
			Améliorer l'accessibilité des modes d'accueil à tous les enfants : réflexion autour de la mise en place d'horaires atypiques							
			Création d'une ludothèque en continuité avec les malles intercommunales déjà existantes et projets financés par les partenaires CAF /DCSPP/PMI,.... (malles bien être / jeux de société, sécurité routière, sport, camping....)							
			Favoriser l'inclusion - Poursuivre le travail en direction de l'accueil des enfants "différents" ou en situation de handicap							
		Mettre en place une politique communautaire en matière d'habitat favorisant la croissance démographique et résidentielle et en améliorant le parcours résidentiel de la population installée sur le territoire	Lutter contre les logements vacants							
			Soutien à la requalification du bâti existant en lien avec les partenaires							
		Corriger l'impact du surtourisme sur la capacité de la CCPR à pouvoir proposer aux habitants un parcours résidentiel / à accueillir de nouveaux habitants	Meublés de tourisme : réflexion pour une extension de la mise en œuvre du n° d'enregistrement à tout le territoire							
Promouvoir le territoire et valoriser son identité	Définir un positionnement marketing de la CCPR pour affirmer son identité - Créer une marque									
	Mieux communiquer auprès des communes et de la population pour renforcer le sentiment d'appartenance									
	Identifier des acteurs et opérateurs culturels rayonnant sur le territoire et les solliciter ou les accompagner dans des actions à l'échelle de la CCPR, réfléchir à leur mise en réseau dans des collaborations ponctuelles ou pérennes, labelliser les actions au titre de la CCPR									
Construire un projet touristique	Elaborer un Schéma de développement touristique									
	Développer les sentiers GEOVINO, pédestres, vélos et VTT									
	Evènementiel : Mini Slow Up / Evènement œnotouristique									

PROJET DE TERRITOIRE 2020-2026

PILERS STRATEGIQUES	ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	ACTIONS	PRIORITES							
				2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Qualité de vie <i>Un territoire apprécié des touristes et où il fait bon vivre et travailler</i>	Stimuler et renforcer la dynamique économique et le développement des activités et des emplois	Créer de nouvelles capacités d'accueil pour les entreprises tout en veillant à une répartition équilibrée de l'activité sur le territoire	Création de ZAE								
		Mettre en place une stratégie de communication pour le développement économique du territoire	Développer les services proposés par la Pépinière								
			Identifier le foncier disponible à vocation économique sur le territoire								
	Diversifier et améliorer l'offre en mobilité pour un territoire connecté	Développer des modes de déplacement plus économes en énergie	Créer un portail web économique du territoire								
			Optimiser la communication digitale / Développer la présence sur les réseaux sociaux								
			Installer des bornes de recharge électriques pour les voitures / vélos								
	Promouvoir une offre sportive orientée vers le bien être, la santé, la nature et les loisirs	Faire de la Piscine des Trois Châteaux un acteur du « sport santé » pour toutes les générations	Définir un maillage des voies douces pour desservir le territoire en lien avec le Département								
			Valoriser le covoiturage								
	Conforter la culture comme vecteur d'éveil citoyen et de lien social	Faire de la Piscine des Trois Châteaux un acteur du « sport santé » pour toutes les générations	Intégrer les dispositifs existants et la stratégie nationale sport santé 2019-2024								
			Développer une offre de service adaptée et attractive pour tous les usagers de la piscine, ainsi que l'évènementiel sportif								
		Développer le réseau des bibliothèques	Création d'une ludothèque intercommunale (en partenariat avec le S.E.J.)								
			Passer culturel intercommunal								
Aide au développement du public adulte par la médiation, la formation et l'animation											
Mener des actions de soutien à la langue régionale et en faire un levier pour la mixité générationnelle	Former les personnels de l'enfance à l'animation bilingue										
	Cycle d'animation "clé en main" dans le réseau des bibliothèques										
Développer la connaissance et l'intérêt du public pour son patrimoine local et son cadre de vie	Création d'un évènement intercommunal rassemblant touristes et locaux										

PILERS STRATEGIQUES	ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	ACTIONS	PRIORITES							
				2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Solidarité <i>Clé de voûte du projet partagé et moteur de la cohésion intercommunale</i>	Améliorer la double relation, politique et technique, entre communes et EPCI	Créer un esprit communautaire, de partage et d'échange	Organiser des rencontres régulières (entre le Président et les communes, entre toutes les communes, entre les services ...)								
		Clarifier les règles de gouvernance et les champs de compétences respectifs	Veiller à la lisibilité / visibilité de l'action communautaire								
		Se connecter à son territoire	Acquisition et déploiement d'une application mobile d'information intercommunale								
	Donner à la CCPR les moyens de ses ambitions	Doter les services communautaires des compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet politique	Structurer les services communautaires	Construction d'un nouveau siège	X						
			Identifier les compétences à renforcer et créer les postes correspondants								
			Renforcer l'expertise technique et l'ingénierie au service des communes								
			Définir l'organigramme des services en adéquation avec les axes prioritaires du projet de territoire								
	Organiser la solidarité au sein du bloc communal	Interroger la production et la répartition des richesses entre communes et intercommunalité	Développer la mutualisation								
			Penser le financement du projet de territoire : élaborer et adopter un Pacte financier et fiscal								
			Définir le rôle péréquateur de la CCPR	Mettre en place des mesures de soutien aux communes							

↓
3
piliers stratégiques

↓
11
enjeux

↓
27
orientations stratégiques

↓
62
actions

**Pacte Territorial de Relance
Ecologique**

**Vivier de projets et projets
pour le territoire à court et pl**

Les projets matures, avec un démarrage d'opération (début travaux) d'ici à mi-2022 feront l'objet d'une fiche-action détaillée

Intitulé d'opération	Maître d'ouvrage	Localisation	Description sommaire de l'op
ISOLATION BATIMENT COMMUNAL	COMMUNE DE ZELLENBERG	MAIRIE	ISOLATION DU BÂTIMENT ET INTALLATION D'UN C ECOENERGETIQUE
ECLAIRAGE PUBLIC	COMMUNE DE ZELLENBERG	VILLAGE	REPLACEMENTDES SOURCES PAR DES LEDS
BORNES DE RECHARGE	COMMUNE DE ZELLENBERG	PARKINGS	MISE EN PLACE DE BORNES DE RECHARGE

ce et de Transition

le

s prioritaires
lus long terme

opération	Calendrier de réalisation - début et fin d'opération	Projet mature OUI "relance" (réalisé en 2021/2022) NON (à faire murir)	Coût total	Financements sollicités à ce jour	Remarques
CHAUFFAGE	2022-2023	NON	EN COURS	AUCUN	EN COURS D'ETUDE
	2023-2024	NON	NON CHIFFRE A CE JOUR	AUCUN	EN COURS D'ETUDE & REALISATION EN FC CONDITIONS FINANCIERES
	2024-2025	NON	NON CHIFFRE A CE JOUR	AUCUN	EN COURS D'ETUDE & REALISATION EN FC CONDITIONS FINANCIERES

ONCTION DES	
ONCTION DES	